

PERSPECTIVES DE FINANCEMENT EN AFRIQUE ET DANS LES PAYS À FAIBLE REVENU

Aurélien Guillou

Depuis la crise de la Covid-19 en 2020, les pays africains et à faible revenu ont fait face à une succession de chocs externes et à un tarissement des financements internationaux¹ (« funding squeeze »).

Alors qu'en 2024 les déséquilibres externes et budgétaires de ces pays semblaient en voie de résorption et que l'accès aux marchés internationaux a été rétabli, la baisse marquée de l'aide publique au développement (APD) a constitué un nouveau défi, tant en matière de couverture des besoins de liquidité à court terme, de maîtrise du coût du capital, que de financement des Objectifs de développement durable (ODD) à moyen terme. Face à ce constat, plusieurs pistes existent pour soutenir les flux concessionnels et redéfinir les priorités en matière de financement du développement.

1| Les pays à faible revenu sont confrontés à d'importants défis de financement

Des financements externes mieux orientés en 2024, mais un service de la dette préoccupant

Les effets du tarissement des financements externes observés depuis 2020 ont commencé à s'estomper en 2024. Tout d'abord, la situation financière des pays d'Afrique subsaharienne (ASS) et à faible revenu (PFR) s'est améliorée ou stabilisée, avec une baisse des déficits budgétaires de 0,6 point de pourcentage (pp) de PIB, à 3,1 % du PIB dans les PFR, et une stabilisation en ASS, autour de 4 %. Ces pays ont avant tout financé ces déficits en recourant aux marchés de titres en devises locales, et les pays frontières² ont profité de la réouverture des marchés internationaux en 2024 (12 milliards de dollars US levés par huit pays d'ASS). La dette publique des pays d'ASS a ainsi légèrement reculé en 2024 (57,6 % du PIB, contre 60,8 % en 2023, hors Afrique du Sud et Nigéria), tandis que la reprise des flux nets d'investissements directs étrangers (IDE) et des transferts de fonds des migrants a contribué à la réduction des déficits externes (cf. chapitre 1). Toutefois, d'importants aléas baissiers, tant climatiques que géopolitiques, continuent

de peser sur les Trésors publics de ces pays, ainsi que sur les réserves internationales, notamment pour les pays exportateurs de matières premières³.

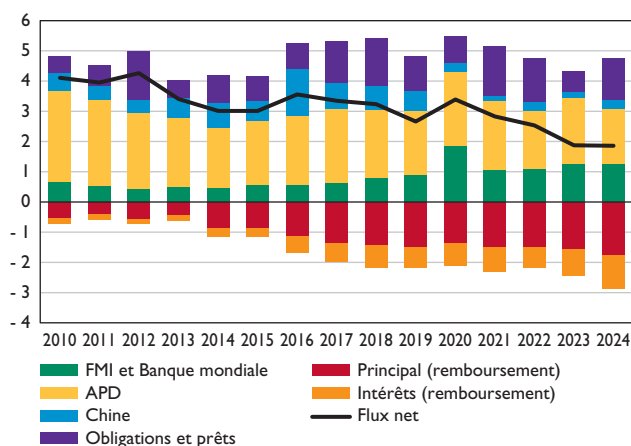
Par ailleurs, la dynamique de la dette jusqu'en 2023, combinée à une hausse du coût du capital, pèse sur les finances publiques. Le seul paiement des intérêts de la dette représente désormais plus de 12 % des recettes publiques pour le pays médian en ASS en 2024 (FMI, 2025), avec des écarts très importants entre les pays (30 % au Kenya, par exemple). Les flux de financements extérieurs nets du secteur public rapportés au PIB ont ainsi été divisés par deux en ASS en moins de quinze ans, passant d'environ 4 % du PIB régional au début des années 2010 à moins de 2 % en 2023 et 2024 (FMI, 2025). Les besoins liés au service de la dette devraient demeurer importants à moyen terme, selon les projections du FMI, contrebalançant une partie des efforts de rééquilibrage budgétaire initiés.

Les marges de manœuvre budgétaires demeurent faibles du fait des risques de surendettement⁴.

- ¹ Fonds monétaire international (FMI, 2023), *Perspectives économiques régionales d'Afrique subsaharienne : la grande pénurie de financement*, avril.
- ² Pays dont les marchés sont plus petits, plus risqués et moins liquides que les marchés émergents, mais suffisamment stables et développés pour être ouverts aux investisseurs étrangers. Plusieurs cadres de classification existent : FTSE Russell (2025), *Markets Classified under the FTSE Equity Country Classification Scheme*, avril; MSCI (2025), *MSCI Market Classification Framework*, juin; S&P Global, *Frontier*.
- ³ Selon les prévisions du FMI, les réserves internationales des PFR exportateurs de pétrole pourraient être inférieures à 2 mois d'importations en 2028 (contre 4 mois dans l'ensemble des PFR) en cas de baisse des cours et de hausse du service de la dette (FMI [2025], « *Macroeconomic developments and prospects in low-income countries 2025* », *Policy Papers*, n° 8, avril). En Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), les réserves pourraient reculer à 1,9 mois en 2029 en cas d'incapacité des pays à accroître leur dette extérieure, contre 5,2 mois dans le scénario de base (FMI, 2025).
- ⁴ Selon le cadre de viabilité de la dette du FMI et de la Banque mondiale, un pays est classé en situation de surendettement lorsqu'il existe des négociations de restructuration de la dette extérieure ou intérieure en cours ou imminentes, des arriérés en cours sur les instruments de dette intérieure ou lorsque l'analyse de viabilité de la dette présente un dépassement significatif et durable des seuils ou une probabilité élevée d'un événement à venir menant à une situation de surendettement (FMI, Banque mondiale [2017], *Interactive Guide on Debt Sustainability Framework for Low-Income Countries*).

G1 Financements extérieurs vers le secteur public des pays d'Afrique subsaharienne

(flux en % du PIB)



Note : APD, aide publique au développement ; FMI, Fonds monétaire international.

Sources : Banque mondiale, Bloomberg, Dealogic, FMI.

En mars 2025, plus de la moitié des PFR éligibles au PRGT⁵ sont en situation de surendettement ou présentent un risque élevé de surendettement, selon le FMI. La composition des créanciers des PFR s'est nettement diversifiée ces dernières années. La part de la dette extérieure détenue par des créanciers officiels hors Club de Paris, notamment la Chine, est passée de 8 % en 1996 à 19 % en 2023, et celle des créanciers privés de 8 % à 19 %, ce qui contribue à une élévation du coût du capital et des risques de refinancement de la dette émise (risque de « roll-over »). La part de la dette intérieure dans le total de la dette des PFR a progressé de 9 pp depuis 2010, pour atteindre plus de 40 % en 2023. De nombreux marchés en monnaie locale font face à des effets de saturation et les risques associés à la forte interdépendance entre l'État et le système bancaire (nexus banque-souverain) se sont aggravés.

Des besoins de financement élevés pour atteindre les Objectifs de développement durable

La succession de crises depuis 2020 et la fragilité de la situation financière de nombreux États compliquent l'atteinte des ODD d'ici 2030. En 2024, seuls 17 % des 135 cibles qui peuvent être évaluées sont en bonne voie de réalisation, selon l'Organisation des Nations unies (ONU), alors que ces objectifs ont été mis en place en 2015. Selon la Banque mondiale (2024), l'extrême pauvreté (ODD 1) s'est aggravée en 2020 et est demeurée supérieure à son

niveau pré-Covid dans les PFR jusqu'en 2024, contrairement aux pays à revenu intermédiaire et supérieur. En 2024, 43 % de la population des PFR restaient en situation d'extrême pauvreté, avec un revenu inférieur à 2,15 dollars par jour.

Les besoins financiers pour atteindre les ODD restent significatifs, en particulier en Afrique.

Les Nations unies estiment que le déficit de financement du continent pour atteindre entièrement ces objectifs s'élève à 1 300 milliards de dollars par an. La Banque africaine de développement (BAfD), qui limite son estimation à quatre objectifs (éducation, énergie, productivité, infrastructures), évalue celui-ci à 402 milliards de dollars par an d'ici 2030, soit 13,7 % du PIB du continent en 2024⁶. Les pays d'ASS et les PFR continuent ainsi de faire face à des dilemmes de financement importants, entre le financement de ces objectifs et les impératifs de consolidation budgétaire et de soutenabilité de la dette. Ces dilemmes impliquent des enjeux majeurs de meilleure mobilisation des ressources fiscales et de réorientation des dépenses vers les investissements les plus productifs.

2| L'aide publique au développement se contracte depuis 2024

La baisse de l'APD depuis 2024 remet au cœur de l'agenda international la problématique de financement du développement, mise en avant lors de la Conférence de Séville de juillet 2025. La composante liée au coût du capital figure dans ce cadre comme l'une des priorités de la présidence sud-africaine du G20 en 2025.

Premier contributeur mondial à l'aide publique au développement, les États-Unis ont effectué des coupes importantes dans leur budget

Aux États-Unis, les crédits budgétaires initiaux destinés à l'APD pour 2025 (59,8 milliards de dollars, - 4,7 % sur un an) ont été suspendus par la nouvelle administration Trump par décret du 20 janvier 2025, pour un délai de 90 jours, dans le but d'évaluer au cas

⁵ Le fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC ou PRGT, poverty reduction and growth trust) est le principal outil du FMI pour fournir des liquidités concessionnelles aux pays les plus pauvres et les plus vulnérables. En mars 2025, 68 pays étaient éligibles à ce fonds.

⁶ BAfD (2024), Perspectives économiques en Afrique 2024 : Impulser la transformation de l'Afrique par la réforme de l'architecture financière mondiale.

ENCADRÉ 2

L'USAID, une agence qui était centrale dans la politique extérieure des États-Unis

Créée en 1961 par le président Kennedy, l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) a eu pour premiers objectifs de contrer l'influence soviétique durant la guerre froide et de développer le soft power américain à travers une mission d'aide à la réduction de la pauvreté, de promotion de la démocratie et de soutien aux pays victimes de conflits et de catastrophes naturelles. L'agence était financée intégralement par des crédits budgétaires de l'État fédéral et son intervention a toujours pris la forme de dons. Avec une enveloppe budgétaire moyenne de 23 milliards de dollars par an au XXI^e siècle, l'USAID a permis d'éviter 91 millions de décès, dont 30 millions d'enfants de moins de cinq ans, dans les pays d'intervention sur cette période (Cavalcanti et al., 2025).

La répartition géographique des engagements de l'USAID met en lumière la priorité géopolitique dans les arbitrages d'allocation de l'aide américaine : l'Ukraine a ainsi concentré un tiers de ses engagements en 2023 (11 milliards de dollars), tandis que la Jordanie, proche des États-Unis dans une région instable géopolitiquement, ressort comme le troisième bénéficiaire (1,2 milliard de dollars). L'USAID était néanmoins fortement focalisée sur les pays de l'ASS : en 2023, 27 % des engagements étaient ainsi destinés à la sous-région, selon les statistiques du Comité d'aide au développement (CAD), soit plus de 10 milliards de dollars. Cinq pays concentraient plus de 40 % de ces flux : l'Éthiopie, la République démocratique du Congo (RDC), le Soudan du Sud, la Somalie et le Mozambique (Boussichas et al., 2025).

Il reste encore difficile d'estimer précisément le montant des coupes qui seront réalisées alors que les programmes restants seront désormais gérés par le département d'État. Sur l'année budgétaire 2024-2025, celles-ci se situeraient entre 38 %, selon un scénario prudent (Kenny et al., 2025), et 82 %, selon l'annonce faite par le secrétaire d'État des États-Unis en mars 2025. L'impact pourrait être très hétérogène entre les pays, notamment en Afrique (– 23 % dans la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale [CEMAC], – 50 % en UEMOA, – 100 % aux Comores, selon le scénario prudent).

par cas son efficacité et son alignement avec les nouvelles priorités⁷. L'Agence des États-Unis pour le développement international (United States Agency for International Development, USAID), qui gère la majeure partie des flux d'aide américains, a été fermée officiellement le 1^{er} juillet 2025 (cf. encadré 1), de même que l'Agence de financement des infrastructures (Millennium Challenge Corporation, MCC), tandis que la participation au budget de Gavi, l'Alliance du vaccin, a été suspendue.

Pour 2026, l'administration américaine a proposé une réduction marquée des dépenses budgétaires destinées aux programmes internationaux. Les crédits budgétaires proposés s'élèvent à 31,2 milliards de dollars, soit un recul de 47,7 %, avec notamment une diminution de 60 % des financements des programmes bilatéraux en matière de santé, un repli de 45 % de l'aide humanitaire et la suppression des financements au guichet concessionnel de la BAfD (Collinson et al., 2025). Le comité de la Chambre des représentants chargé du

budget a toutefois proposé en juillet des réductions nettement moins marquées. La Maison-Blanche a par ailleurs proposé d'annuler 20 milliards de dollars de fonds approuvés par le Congrès lors de précédents exercices budgétaires mais encore non alloués.

Un recul des crédits budgétaires européens destinés à l'aide publique au développement

Au sein de l'Union européenne, les crédits budgétaires 2025 consacrés à l'action extérieure sont en recul de 8,1 % par rapport à 2024, à 12,2 milliards de dollars. Le budget destiné au développement et à la coopération internationale recule de 10,1 % sur l'année, tandis que celui qui est consacré à l'aide humanitaire se replie de 2,0 %.

7 Maison-Blanche (2025), « *Reevaluating and realigning United States foreign aid* », 20 janvier.

En France, les crédits budgétaires consacrés à l'APD ont baissé de 26,2 %, atteignant 4,4 milliards d'euros dans la loi de finances 2025, voire de 32,1 % en intégrant les moyens alloués aux opérateurs de l'État et les dépenses des comptes spéciaux. Le projet de budget 2026 prévoit une contraction supplémentaire de 15,9 % du plafond de crédits destinés à l'APD. Comme l'indique le relevé de décisions du Conseil présidentiel⁸, la France privilégie désormais la notion de « partenariats internationaux » plus que d'APD et a réformé sa politique pour lui donner plus de lisibilité et d'efficacité, dans une logique d'investissement. Les partenariats internationaux reposent sur des politiques : i) de solidarité, notamment face aux crises ; ii) d'investissement, face aux grands défis mondiaux ; et iii) d'alliances, conjuguant les intérêts diplomatiques et économiques et ceux de ses partenaires. La France prévoit de consacrer au moins 60 % de ses dons aux pays les plus vulnérables, en particulier les moins avancés et les plus soumis au changement climatique. Les champs du climat, de la biodiversité et des droits des femmes seront par ailleurs plus particulièrement soutenus.

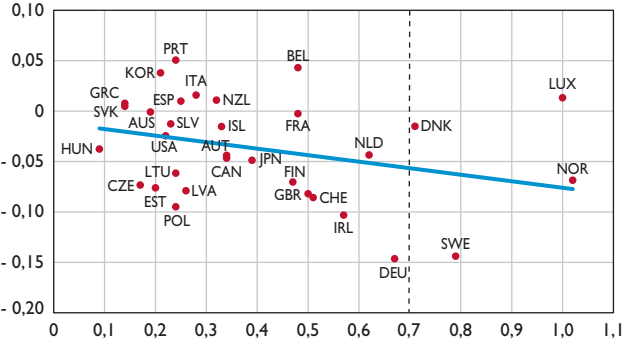
En Allemagne, deuxième contributeur mondial à l'APD en 2024, les budgets 2025 sont en baisse de 9,9 %. En Grande-Bretagne, le budget net destiné à l'APD a reculé de 8,3 % sur l'année budgétaire 2024-2025, à 14,1 milliards de livres sterling, avec l'objectif de le ramener à 0,3 % du revenu national brut (RNB) d'ici 2027, contre 0,5 % en 2024⁹. Ces annonces ne sont pas isolées puisqu'en juin 2025 neuf pays européens membres du Comité d'aide au développement (CAD)¹⁰ avaient annoncé leur intention de réduire leur budget consacré à l'APD sur la période 2025-2027 (Organisation de coopération et de développement économiques [OCDE], 2025).

Une fatigue durable de l'aide publique au développement ?

Après cinq années consécutives de hausse, l'APD totale consentie par les pays membres du CAD en 2024 a reculé de 7,1 % en termes réels, à 212,1 milliards de dollars, selon l'OCDE (2025)¹¹. Près de 70 % des pays du CAD ont réduit leur volume d'APD sur l'année, et seulement quatre respectent l'engagement de consacrer au moins 0,7 % de leur RNB à l'APD (taux d'effort).

G2 Taux d'effort des pays du Comité d'aide au développement en 2024 et sa variation entre 2023 et 2024

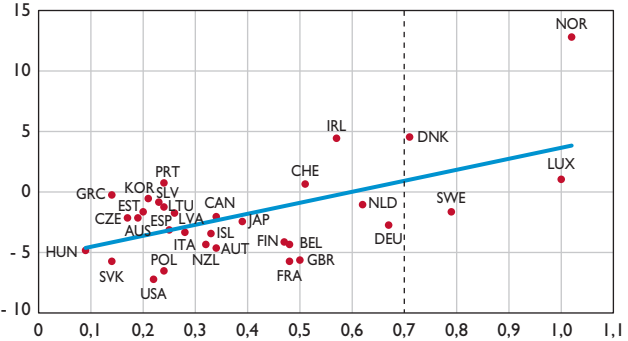
(en abscisse, taux d'effort en % ; en ordonnée, variation du taux d'effort en point de pourcentage)



Notes : La droite bleue correspond à la droite de régression associée au nuage de points. Pour les correspondances pays des codes ISO, cf. <https://www.iso.org/>
Source : OCDE.

G3 Relation entre le taux d'effort et le solde budgétaire des pays du Comité d'aide au développement en 2024

(en abscisse, taux d'effort en % ; en ordonnée, solde budgétaire en % du PIB)



Note : La droite bleue correspond à la droite de régression associée au nuage de points. Pour les correspondances pays des codes ISO, cf. <https://www.iso.org/>
Sources : OCDE, FMI.

8 Élysée (2025), « Relevé de décisions du Conseil présidentiel pour les partenariats internationaux », 6 avril.
9 Bureau du Premier ministre britannique (2025), « Prime Minister sets out biggest sustained increase in defence spending since the Cold War, protecting British people in new era for national security », 25 février.
10 Le CAD est un forum international qui relève de l'OCDE. Il réunit actuellement 33 pays membres avec l'objectif de coordonner et de promouvoir les politiques d'aide au développement.
11 Le repli des budgets nationaux ne représente pas l'évolution de l'APD totale octroyée qui est calculée par l'OCDE. Celle-ci comprend l'ensemble des contributions bilatérales et multilatérales (participations aux budgets centraux des organisations internationales).

La situation budgétaire et les orientations politiques d'une partie des bailleurs participent à expliquer ce repli de l'APD.

Si certains travaux ont montré que les budgets de l'aide au développement ont longtemps été sanctuarisés et peu sensibles à la conjoncture (Hallet, 2009), du moins pour les pays du G7 (Guérineau *et al.*, 2011), d'autres études ont mis en avant la relation procyclique de l'aide (Gravier-Rymaszewska, 2012) et l'importance des contraintes budgétaires et de la dette publique sur le volume de l'APD (Ahn *et al.*, 2018; Faini, 2006). En 2024, les six pays qui ont un excédent budgétaire affichent un taux d'effort de 0,7 % en moyenne, contre 0,3 % pour les pays qui ont un déficit budgétaire. Au-delà de cette composante, l'orientation de l'aide peut également dépendre des choix politiques, des alliances idéologiques et des intérêts stratégiques des donateurs (Alesina *et al.*, 2000).

Le recul de l'APD devrait s'accélérer en 2025 selon l'OCDE, de 9 % à 17 %, représentant jusqu'à 56 milliards de dollars en moins par rapport à 2023 (prix constants). L'APD retomberait ainsi en 2027 à un niveau inférieur à celui qui est observé depuis 2020. L'APD bilatérale destinée à la santé reculerait de 19 % à 33 % entre 2023 et 2025, tandis que l'APD en faveur de l'éducation baisserait de 18 % à 22 %. L'aide humanitaire enregistrerait une baisse comprise entre 21 % et 36 %, soit le plus fort recul tous secteurs confondus.

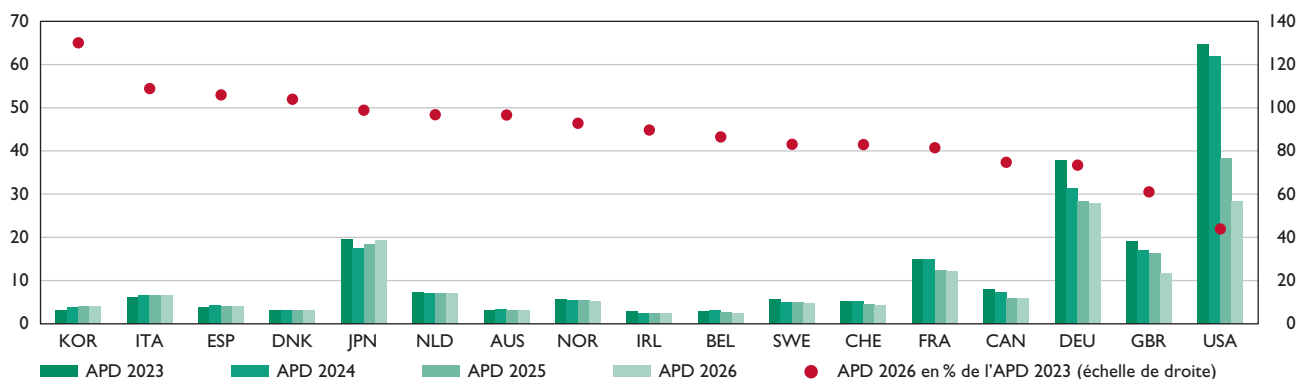
Peu touchées en 2024 (- 2 %), les économies d'ASS pourraient se retrouver en première ligne en 2025.

Toujours d'après les prévisions de l'OCDE (2025), l'APD bilatérale vers la région reculerait de 16 % à 28 % et atteindrait son plus faible niveau depuis le milieu des années 2000. Elle baisserait de 40 % à 50 % dans plusieurs pays africains entre 2023 et 2026, plus particulièrement au Nigéria, en RDC, en Somalie, au Soudan du Sud, au Libéria, au Zimbabwe, en Zambie, au Lesotho et en Eswatini (Casadevall Bellés *et al.*, 2025). Ces estimations demeurent provisoires au regard de la succession des annonces des principaux bailleurs et des arbitrages budgétaires en cours.

Bien que représentant une part souvent réduite dans le budget des pays bénéficiaires (1,6 % du RNB dans les PFR en 2023 selon l'OCDE), l'APD reste un soutien essentiel pour les populations vulnérables. Plusieurs institutions internationales et organisations non gouvernementales alertent sur les conséquences de l'arrêt ou de la réduction budgétaire de leurs programmes pour ces populations. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) souligne notamment que la lutte contre les maladies tropicales négligées (MTN), qui touchent les communautés les plus pauvres, est déjà pénalisée par la baisse des financements. Près de 50 programmes de traitement qui devaient bénéficier à 140 millions de personnes sont retardés, tandis que plus de 70 % des bureaux de pays de l'OMS signalent des perturbations dans la mise en œuvre de leurs programmes de santé. Plus globalement, la seule fermeture de l'USAID pourrait entraîner le décès de 14 millions de personnes supplémentaires d'ici 2030 alors

G4 Évolution du volume d'aide publique au développement octroyé par les principaux pays du Comité d'aide au développement entre 2023 et 2026

(en milliards de dollars constants de 2023)



Notes : APD, aide publique au développement.

Pour les correspondances pays des codes ISO, cf. <https://www.iso.org/>

Sources : OCDE, Donor Tracker (estimations pour 2024, 2025 et 2026).

que les progrès réalisés ces deux dernières décennies dans le traitement du VIH, de la malaria et des MTN ont été particulièrement importants (Cavalcanti *et al.*, 2025).

Une nécessaire préservation des priorités de l'APD face à la baisse des volumes

La raréfaction des ressources concessionnelles suppose une évolution rapide des priorités en matière de développement. Au regard des besoins financiers élevés des PFR, il importe que l'APD soit destinée en priorité à l'atteinte des ODD, et plus particulièrement à la réduction de la pauvreté, en hausse depuis 2020 dans ces pays. Dans les faits, le risque que ces financements visent d'autres objectifs propres à certains pays développés (contrôle migratoire, aide contre ressources minières, etc.) persiste, et ce, en dépit de l'interdiction de l'aide liée¹² par les signataires de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'APD en 2005¹³.

Cette rareté de la ressource implique la recherche d'une meilleure efficacité de l'aide, qui passe par une bonne coordination des acteurs et une plus grande appropriation locale. C'est à travers ces deux composantes que les programmes mis en place peuvent bénéficier aux populations les plus vulnérables. L'allocation de l'aide doit ainsi mieux prendre en compte la vulnérabilité, qui est définie comme le risque pour un pays d'être durablement affecté par des chocs d'origine externe et dépend donc de l'importance probable des chocs, de l'exposition du pays et de sa capacité à y faire face (Guillaumont, 2025). Une redéfinition du concept et de la mesure de l'APD peut également être pertinente, comme l'illustre le développement de l'indicateur de soutien public total au développement durable (SPTDD ou TOSSD, *total official support for sustainable development*¹⁴).

3| Quelles pistes pour soutenir les flux de financements ?

Un nouvel équilibre à trouver entre pays donateurs, institutions financières internationales et pays bénéficiaires au sein d'une architecture financière internationale rénovée

Le contexte actuel appelle à une nouvelle répartition de l'engagement de chaque acteur pour permettre de répondre à la baisse des flux financiers concessionnels.

Une plus grande mobilisation des recettes internes des PFR est essentielle pour leur permettre de disposer de ressources budgétaires additionnelles et favoriser l'entrée de capitaux privés.

Cela implique des réformes de moyen et long terme des politiques fiscales, des institutions et des cadres juridiques et nécessite une réflexion aboutie sur la conception et la communication à mener pour favoriser l'acceptabilité sociale. Le FMI et la Banque mondiale ont développé une initiative pour accroître la mobilisation de ressources internes¹⁵ qui soutient plus spécifiquement les pays où le ratio recettes publiques/PIB est inférieur à 15 %. En UEMOA et en CEMAC, l'objectif est que ce ratio atteigne 20 %. Pour accroître la fourniture de liquidité aux PFR, le FMI et la Banque mondiale s'appuient sur une approche en trois piliers¹⁶ qui se focalise sur une meilleure mobilisation des ressources internes, un accroissement des financements externes et une réduction du poids du service de la dette.

Les institutions financières internationales (IFI) ont initié plusieurs réformes pour accroître le volume de financements accordés.

En 2024, le FMI a approuvé un recalibrage de la capacité annuelle de prêts concessionnels en faveur des PFR (PRGT) de 1 milliard à 2,7 milliards de droits de tirage spéciaux (DTS ; soit 3,7 milliards de dollars), tout en restaurant sa soutenabilité financière (Cabrillac *et al.*, 2022). La structure des taux d'intérêt adoptée permet de maintenir un taux nul pour les pays les plus vulnérables, les autres bénéficiaires payant dorénavant des taux moins concessionnels. Le FMI a par ailleurs mis en place depuis 2022 une facilité pour la résilience et la durabilité visant à financer la lutte contre le changement climatique et les pandémies, avec des taux différenciés selon le niveau de revenu et la vulnérabilité des bénéficiaires.

12 D'après l'OCDE, « l'« aide liée » désigne l'APD qui est offerte à condition qu'elle soit utilisée pour acheter des biens ou des services auprès du partenaire technique ou financier, ou d'un nombre limité de pays ».

13 OCDE (2005), Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, éditions OCDE, mars.

14 ONU (2018), « Total Official Support for Sustainable Development (TOSSD): A new tool to capture the full spectrum of officially supported resources for the SDGs », avril.

15 FMI et Banque mondiale (2024), « Stepping up domestic resource mobilization: a new joint initiative from IMF and WB », juin.

16 FMI et Banque mondiale (2024), « Actions to support countries faced with liquidity challenges », octobre.

La recherche d'une architecture internationale renouvelée se traduit également par la mise en œuvre de nouveaux partenariats et engagements. Adopté en juin 2023 sous l'impulsion de la France, le Pacte pour la prospérité, les peuples et la planète (4P) a lancé plusieurs initiatives en 2025 pour i) répondre aux vulnérabilités liées aux effets du changement climatique (prise en compte de la vulnérabilité multidimensionnelle, étude d'instruments de financement résilients face aux risques); ii) exploiter des ressources complémentaires, grâce à une meilleure

contribution du secteur aérien; et iii) débloquer le capital privé nécessaire à la transition et à la lutte contre la pauvreté. C'est dans ce cadre qu'un groupe de personnes éminentes a été chargé d'étudier si la réglementation prudentielle crée des barrières à l'investissement dans les pays en développement (PED). Ces travaux doivent permettre de repenser les méthodes actuelles de financement du développement à travers une plus grande valorisation des approches à fort impact et en favorisant le pilotage de ces politiques par les pays bénéficiaires.

ENCADRÉ 3

Quels enseignements de la 4^e Conférence internationale sur le financement du développement (FfD4)?

La conférence FfD4 organisée par l'Organisation des Nations unies (ONU) en 2025 a été – malgré le retrait des États-Unis des négociations et leur non-adoption de l'Engagement de Séville – l'occasion de permettre un dialogue renforcé entre les nombreux participants (officiels, secteur privé et société civile). Cette conférence et son processus préparatoire ont contribué au décloisonnement de différents organes onusiens (comme la Conférence des parties, COP) et de ceux qui sont portés au sein des G20 et G7 par le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale.

Par rapport aux résultats de la précédente conférence d'Addis-Abeba, en 2015, qui appelait à une hausse significative du volume d'aide publique au développement (APD), l'Engagement de Séville met l'accent sur les modalités concrètes de coopération, avec la Plateforme d'action de Séville, qui recense 130 initiatives destinées à faciliter et à augmenter l'investissement favorisant l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD). Ces initiatives, fondées sur des coalitions volontaires et des outils de suivi régulier, visent à apporter des réponses concrètes et mesurables aux polycrises.

En particulier, cette conférence a été l'occasion du lancement formel :

- **de la coalition sur les « debt pause clauses »**, qui vise à étendre le recours à des suspensions automatiques du service de la dette face à des chocs, en particulier climatiques, soutenue par la France, l'Espagne, le Royaume-Uni, la Barbade et plusieurs banques multilatérales;
- **du club de pays emprunteurs**, avec le soutien de l'Espagne, de l'Égypte, de la Zambie et de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (Cnuced). Il a pour objectif de favoriser le partage d'informations autour d'un répertoire de connaissances, d'une « plateforme de coopération Sud-Sud » et du soutien capacitaire à la gestion de la dette en établissant des partenariats avec des programmes existants;
- **de la coalition de solidarité pour la taxation des vols premium**, menée par la France, le Kenya, la Barbade, l'Espagne, la Somalie, le Bénin, la Sierra Leone et Antigua-et-Barbuda.

Enfin, le développement d'outils innovants en matière d'investissements (plateforme de capital hybride Scaled et soutien des marchés en devise locale avec FX Edge et Delta) peut être souligné, tout comme la création de plateformes-pays pour faciliter l'établissement de cadres de financements nationaux intégrés¹.

¹ Organisation des Nations unies (2025), « Fourth International Conference on Financing for Development delivers renewed hope and action for sustainable development », juillet.

Une recherche d'effets de levier plus élevés

La capacité de financement des banques multilatérales a été fortement augmentée, notamment grâce à des effets de levier plus importants.

La Banque mondiale a annoncé que l'Association internationale de développement (IDA) devrait bénéficier d'effets de levier en nette hausse. Si la contribution initiale au 21^e cycle de reconstitution de l'IDA (2025-2028) devrait rester stable, à 24 milliards de dollars, la capacité de prêt devrait atteindre 100 milliards de dollars¹⁷ grâce à ces effets, contre 82 et 93 milliards de dollars lors des deux précédentes reconstitutions. Dans le cadre du G20, une feuille de route a été adoptée en 2024 pour accroître la capacité de mobilisation des banques multilatérales de développement (BMD) de plus de 350 milliards de dollars en dix ans, à travers la révision des cadres d'adéquation des fonds propres (CAF), l'émission de capital hybride et l'utilisation de mécanismes de garantie innovants.

Ces mécanismes sont essentiels pour attirer les capitaux privés.

Alors que les risques sont souvent jugés trop élevés par les acteurs privés dans les PFR, les partenariats public-privé, qui permettent un partage des risques, favorisent l'investissement. La mise en œuvre de garanties par les institutions financières publiques et le développement de plateformes-pays, qui visent à coordonner la participation de tous les acteurs, peuvent également maximiser l'effet de levier des capitaux privés¹⁸. Centrée sur la promotion de l'investissement privé grâce à des réformes améliorant le climat des affaires, l'initiative du G20 « Compact with Africa » a été associée à de meilleures performances des pays membres (PIB par habitant, IDE entrants et exportations) (Fleuriet *et al.*, 2024).

Une hausse des prêts concessionnels au détriment des dons

Les modalités d'intervention des agences et banques publiques de développement sont amenées à évoluer face aux réductions budgétaires, avec la possibilité d'un recentrage sur les prêts, au détriment des dons.

Cette évolution entraîne cependant une hausse du coût du capital pour les pays bénéficiaires. Celle-ci est identifiée comme source de risques pour ces derniers, voire un obstacle à leur croissance, comme en témoignent les travaux initiés par la présidence sud-africaine du G20 et la BAfD. Afin de réduire ces effets de bord, le renforcement

des systèmes financiers locaux, une meilleure prise en compte par les investisseurs des facteurs de résilience de ces économies et le développement d'outils de partage des risques (*blended finance* ou financement mixte, garanties, etc.) sont nécessaires. La BAfD prévoit de développer une plateforme de données de notation de crédit pour mieux refléter la qualité de crédit des pays africains. L'Union africaine affiche une ambition similaire avec la création de l'Agence africaine de notation de crédit, qui devrait être opérationnelle fin 2025.

*
**

La baisse de l'APD enregistrée à partir de 2024, après cinq années consécutives de hausse, marque un tournant qui reflète les évolutions géopolitiques en cours et les nouvelles priorités des pays donateurs en matière budgétaire.

La logique de partenariat et d'investissement est désormais privilégiée par ces pays avec une volonté affichée d'améliorer l'efficacité et la mesure de l'aide. Dans ce contexte, la Plateforme d'action de Séville, issue de la conférence FfD4, vise à développer des initiatives concrètes pour répondre au mieux à cette baisse de l'APD et souligne que le multilatéralisme demeure indispensable.

17 Banque mondiale (2024), « A record funding round replenishes the best deal in global development », décembre.

18 Comme le note l'OCDE, les effets de levier affichés par les BMD apparaissent très variables selon les financeurs ou les types de financements accordés, avec des effets affichés de 2 à 4 pour les différents agences-programmes de la Banque mondiale. Selon la plateforme de réflexion Convergences, ce ratio est de 4,1 pour l'ensemble des transactions de financements mixtes en 2023.

BIBLIOGRAPHIE

Ahn (H.) et Park (D.) (2018)

« Donor country's fiscal status and ODA decisions before and after 2008 Global Financial Crisis », *International Journal of Industrial Distribution and Business*, vol. 9, n° 1, janvier, p. 25-38.

Alesina (A.) et Dollar (D.) (2000)

« Who gives foreign aid to whom and why? », *Journal of Economic Growth*, vol. 5, n° 1, mars, p. 33-63.

Banque mondiale (2024)

Pathways out of the Polycrisis: Poverty, Prosperity, and Planet Report 2024, septembre.

Boussichas (M.), Cabrillac (B.) et Pugnet (C.) (2025)

« Comment la fermeture de l'USAID va affecter l'allocation de l'aide publique au développement mondiale », *Note brève*, B284, Ferdi, juin.

Cabrillac (B.) et Jacolin (L.) (2022)

« L'évolution des facilités du FMI pour les pays pauvres », *Note brève*, B227, Ferdi, mai.

Carey (E.) et Desai (H.) (2023)

« Tirer le meilleur parti possible de l'aide publique au développement », *Coopération pour le développement 2023 : quel système d'aide pour demain ?*, Paris, éditions OCDE.

Casadevall Bellés (S.), Crawford (L.), Granito (L.) et Huckstep (S.) (2025)

« Charting the fallout of aid cuts: which countries will be hit hardest, as multiple donors cut budgets? », Center for Global Development, juin.

Cavalcanti (D. M.), de Oliveira Ferreira de Sales (L.), da Silva (A. F.), Basterra (E. L.), Pena (D.), Monti (C.), Barreix (G.), Silva (N. J.), Vaz (P.), ... Rasella (D.) (2025)
« Evaluating the impact of two decades of USAID interventions and projecting the effects of defunding on mortality up to 2030: a retrospective impact evaluation and forecasting analysis », *The Lancet*, vol. 406, n° 10500, juillet, p. 283-294.

Collinson (E.) et Hurley (J.) (2025)

« House appropriators seek cuts to US international assistance but would moderate administration's proposed overhaul », Center for Global Development, juillet.

Faini (R.) (2006)

« Foreign aid and fiscal policy », *Development Working Papers*, n° 212, Centro Studi Luca d'Agliano, mai.

Fleuriet (V.) et Vertier (P.) (2024)

« Does the G20 compact with Africa foster economic growth: Evidence from synthetic differences », *Economics Letters*, vol. 236, Elsevier, mars.

FMI, Fonds monétaire international (2025)

« Debt vulnerabilities and financing challenges in emerging market and developing economies: An overview of key data », *Policy Papers*, vol. 2025, n° 2, février.

FMI (2025)

Perspectives économiques régionales. Afrique subsaharienne, avril.

FMI (2025)

« West African Economic and Monetary Union: Staff report on common policies for member countries-press release », *Country Reports*, vol. 2025, n° 110, mai.

FMI (2025)

« The 4th Financing for Development Conference – Contribution of the IMF to the international financing for development agenda », *Policy Papers*, vol. 2025, n° 22, juin.

Gavas (M.) et Granito (L.) (2025)

« The EU's ambition to tie its development aid will undermine economic development », Center for Global Development, juillet.

Gravier-Rymaszewska (J.) (2012)

« How aid supply responds to economic crises: A panel VAR approach », *WIDER Working Papers*, n° 25, Institut mondial de recherche sur l'économie du développement.

Guérineau (S.), Jacolin (L.) et Marty (D.) (2011)

« L'aide internationale est-elle affectée par les cycles économiques et les politiques budgétaires des pays donateurs? », *Techniques financières et développement*, n° 105, décembre, p. 35-48.

Guillaumont (P.) (2025)

Pour une utilisation efficace d'un indice de vulnérabilité multidimensionnelle dans le financement du développement, Ferdi, 96 p.

Hallet (M.) (2009)

« Economic cycles and development aid: What is the evidence from the past? », *ECFIN Economic Briefs*, n° 5, Commission européenne, novembre.

Kenny (C.) et Sandefur (J.) (2025)

« USAID cuts: new estimates at the country level », Center for Global Development, mars.

OCDE, Organisation de coopération et de développement économiques (2025)

« Réductions de l'aide publique au développement : projections de l'OCDE pour 2025 et à court terme », *Note de synthèse*, juillet.

ONU, Organisation des Nations unies (2024)

The Sustainable Development Goals Report 2024, juin.

ONU (2025)

« Engagement de Séville », Quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, juin.